

[Français]

M. Lachance: Monsieur le président, je n'ai pas la prétention de croire que mes remarques sur la résolution à l'étude changeront la loi qui sera bientôt présentée pour la première lecture. Cependant, j'aimerais les porter à l'attention de cette Chambre, afin qu'au cours de l'étude de ce projet de loi, s'il y a un amendement à présenter, nous puissions en discuter sérieusement.

Il me serait facile de me joindre au concert des voix qui se sont élevées un peu partout à travers le Canada, particulièrement au cours des derniers mois sur la façon dont le Bureau des gouverneurs de la radio et de la télévision s'est acquitté de ses fonctions administratives et ensuite sur la qualité et le choix des programmes de nos réseaux d'État, soit à la télévision ou à la radio.

A l'heure actuelle, je dois avouer que j'éprouve un malin plaisir à constater la façon dont certains programmes, soi-disant d'information, culturels, éducationnels ou de divertissement, sont montés par un noyau de pseudo-intellectuels ou pseudo-artistes, bien souvent de qualité douteuse, et qui n'ont d'autre souci que de mousser leur popularité ou leur opinion personnelle. Je dois aussi dire que le comportement de ces individus m'amuse plus qu'il ne m'ennuie et que l'escalade de leur stupidité n'a d'égal bien souvent que la complaisance dont ils jouissent de la part de la direction des réseaux et même du Parlement, il faut l'avouer, qui est responsable auprès du peuple des deniers publics.

La nouvelle loi servira, j'espère, à corriger certains abus flagrants et à satisfaire nos besoins présents et futurs.

Permettez-moi cependant, monsieur le président, d'exprimer une opinion personnelle sur la possibilité d'encourager l'entreprise privée pour le développement d'un réseau et de parachever notre réseau de télévision et de radio afin de pourvoir à l'établissement d'un plus grand nombre de postes français dans les régions où la langue anglaise est prépondérante ainsi que de postes de langue anglaise dans les régions où la langue française est dominante.

Cet apport de l'entreprise privée serait certes un excellent moyen de promouvoir les cultures anglaise et française au pays et, par tant, une meilleure compréhension entre tous les Canadiens.

Actuellement, monsieur le président, la population de certaines régions n'est pas assez élevée pour y établir des postes de télévision ou de radio de langue française ou de langue anglaise. Alors, si le gouvernement s'associe à des individus ou offre de partager le coût d'établissement de ces postes de radio ou de télévision, il y aurait d'abord cet apport im-

portant de l'entreprise privée qui, comme on le sait, est excellent, et, ensuite, cela servirait à augmenter le nombre des postes de télévision ou de radio. A ce moment-là, il n'y aurait pas seulement la participation du gouvernement au coût du service, mais il y aurait aussi la possibilité de partager le profit résultant de l'exploitation de ces postes de télévision ou de radio, et c'est là qu'est l'élément intéressant de la question.

Il y aurait aussi lieu, à mon sens, pour le gouvernement de se retirer éventuellement de cette exploitation conjointe avec l'entreprise privée, car je considère, personnellement, qu'il serait avantageux que le gouvernement laisse à l'entreprise privée, autant que possible, l'administration et la programmation des divers postes de radio et de télévision, quitte à avoir un partage des responsabilités ou une administration conjointe, comme cela se voit dans certains pays pour les plus grands réseaux de télévision et de radio de l'État.

Monsieur le président, je sou mets cette proposition. Il y aurait sans doute lieu, à ce moment-là, si les gens profitent de l'offre qui leur est faite, de racheter le poste, au cours d'une certaine période ou, du moins, d'avoir l'option de l'acheter avant d'autres, si le gouvernement décidait de laisser la propriété de ces postes à l'entreprise privée.

Si l'on veut propager ces deux cultures dans tout le pays, monsieur le président, il faut nécessairement que l'on apporte un élément nouveau à cet épanouissement, et c'est par l'entreprise privée que nous pourrons y arriver. J'espère que la nouvelle loi qui sera présentée permettra l'organisation d'un tel système.

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

M. Jamieson: Monsieur le président, à la lumière de mes 25 ans d'expérience dans la radiodiffusion, permettez-moi de dire que le présent débat me rappelle un poème qui est aussi de mise actuellement qu'il l'a été depuis 25 ans en ce qui concerne la radiodiffusion. Voici quelques lignes tirées d'Omar Khayyam:

Myself when young did eagerly frequent
Doctor and Saint, and heard great argument
About it and about: but evermore
Came out by the same door where in I went.

Me rappelant mon expérience du domaine de la radiodiffusion, il me semble que bien des arguments avancés cet après-midi ont déjà été invoqués à maintes reprises et je soupçonne qu'ils le seront de nouveau tant et plus dans l'avenir. La mesure présentée aujourd'hui a bien tardé, mais je félicite le ministre d'avoir résisté depuis des mois, sinon des années, aux pressions tendant à en précipiter la présentation, car j'espère que le docu-